



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt-deux et lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

12/09/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme MARCOU MADER Pauline ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

12/09/2022

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROLLAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Gaëlle POUUSTOMIS représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Dominique GODOT-RAMADE

Monsieur Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-64 : Totem – Bail de mise à disposition d'un terrain pour l'hébergement d'un pylône

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'Orange a cédé à la société Totem l'hébergement d'Équipements Techniques et plus particulièrement un pylône.

Aussi, le bail de l'emplacement mis à disposition situé sur une parcelle cadastrée section DM numéro 1 lieudit « 29 chemin Bezidelen » sur la Commune de Montredon-Labessonnié doit être signé entre Totem et la Commune de Montredon-Labessonnié.

Ce nouveau bail ayant pour objet la location de l'emplacement décrit ci-dessus permettant l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements Techniques, serait conclu pour une durée de 12 ans.

Toutefois, Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que l'offre tarifaire est bien inférieure aux offres actuelles sur le marché et que la société Totem souhaite que le loyer ne soit soumis à aucune indexation. Aussi, il propose que le Conseil l'autorise à négocier le loyer et un indice de révision de ce dernier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- AUTORISE Monsieur le Maire à négocier le tarif du loyer du terrain mis à disposition ainsi que son indice de révision avec la société TOTEM.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

